



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le mardi 07 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 6^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 1^{er} octobre 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – MAGLOIRE Claude (1^{er} adjoint) – OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} adjoint) – RENIER Renaud (3^{ème} adjoint) – MARCIN Dany (4^{ème} adjoint) – RUPAIRE Justin (5^{ème} adjoint) – EUGENIE Gilberte (6^{ème} adjoint) – RENIER Philippe (7^{ème} adjoint) – HATILIP ROCH Achille (8^{ème} adjoint) – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude (Départ à 22 heures) – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – SAINT-VAL Marie-Agnès – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie - FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick - LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence.....(28)

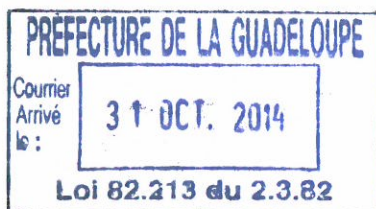
Représenté : LIBER Jean-Luc (ayant donné procuration à Monsieur FAUSTA Jimmy).....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été, conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N°04 :
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
A PARTIR DE SOURCES DE L'HERMITAGE :
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
A L'OFFICE DE L'EAU DE LA GUADELOUPE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Plan de Secours d'Eau Potable adopté à l'initiative du Conseil Général le 29 avril 2014 ;
- Vu le Plan de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de Guadeloupe 2014-2016 adopté en Préfecture le 20 juin 2014 ;
- Vu la Déclaration des élus de la Guadeloupe réunis le 1^{er} septembre 2014 sur les problèmes d'alimentation en eau potable en Guadeloupe ;
- Vu la délibération n°2 du 20 février 2014 de la commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la Convention de Gestion du Service public de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement Collectif passée avec la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) ;



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'opération de travaux intitulée : « Travaux de renforcement de l'alimentation eau potable de la commune à partir de sources de l'Hermitage Trois-Rivières » - Phase 1, d'un montant global **Deux millions cinq cent cinquante trois mille cinq cents euros (2 553 500 €)** et qui sera

inscrite au Budget annexe de la Régie des Eaux de Trois-Rivières pour une participation financière de **Cinq cent dix mille sept cents euros (510 700 €)**.

CONFIE la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à l'Office de l'Eau de Guadeloupe.

AUTORISE le Maire à signer avec l'Office de l'Eau de Guadeloupe la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jour, mois et an susdits.../...

